

PLAN HANDICAP

2022-2025

VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE



***Cultivons nos différences
Facile à lire***

SOMMAIRE

Introduction

1 – Éléments clés du bilan du plan handicap 2018-2021

2 – Instances de consultation

3 – Objectifs du plan handicap 2022-2025

4 – Fiches actions associées

INTRODUCTION



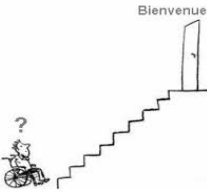

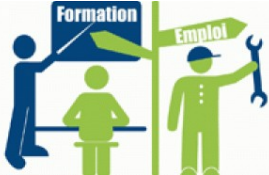

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. Non seulement elle définit la notion de handicap mais elle comporte de nombreuses avancées dans les domaines de l'accueil des publics, de leur accompagnement dans tous les domaines de la vie quotidienne (scolarité, insertion/ emploi, accès aux loisirs...), et également dans le domaine de l'accessibilité.

C'est dans cette dynamique que la ville de la Chapelle-sur-Erdre s'est inscrite et mène depuis 2009, une politique volontariste en matière de handicap et d'accessibilité.

A cet effet, depuis 2009, trois plans d'actions se sont succédé. L'ensemble de ces plans d'actions ont permis progressivement une meilleure prise en compte des situations de handicap par la collectivité et à ce titre de renforcer sa politique du handicap. Son engagement d'aller au-delà de ses obligations réglementaires et l'implication de toutes les parties prenantes permet donc de tendre vers une politique d'accessibilité universelle : l'accès « à tout pour tous ».

Ce nouveau plan handicap co-construit avec les services de la ville, les partenaires associatifs et les usagers, a pour objectif de consolider les actions déjà engagées par la municipalité en matière de handicap mais aussi d'ouvrir et de couvrir de nouveaux champs d'intervention.

1 – ÉLÉMENTS CLÉS DU BILAN DU PLAN HANDICAP 2018-2021

	<p>Population Chapelaine</p> <p>19526 habitants en 2018</p>
	<p>Bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité : 1182 en 2020 au total contre 905 en 2017</p> <p>0 à 9 ans : 30 – 10 à 19 ans : 85 – 20 à 29 ans : 70 – 30 à 39 ans : 100 – 40 à 49 ans : 157 – 50 à 59 ans : 246 – 60 ans et + : 494</p>
	<p>Accessibilité ERP</p> <p>61 Etablissements recevant du Public (ERP) municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 établissements conformes aux règles d'accessibilité. 16 ont fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur et 11 attestations avec pièces justificatives ont été adressées au Préfet du département, - 9 établissements ont été mis en accessibilité avant le 29/09/2015, et font l'objet du dépôt du formulaire CERFA tenant lieu d'AdAP - Les 26 autres ERP ont fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) sur 3 ans (2015/2018). - Au 30 décembre 2020, 25 ADAP sur 26 sont terminés
	<p>Transport - Stationnement et déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la signalétique et les cheminements accessibles - Cartographie des mobiliers urbains existants et réflexion sur la dotation de mobiliers supplémentaires. - Mise en conformité des trottoirs dans le cadre du plan pluri-annuel de travaux - Réflexion sur les déplacements « doux »
	<p>Formation et emploi</p> <p>Évolution du taux d'emploi des personnes en situation de handicap : 3,72 % en 2009 7,57 % en 2020</p> <p>Évolution des dépenses auprès des ESAT : 3 650 € en 2009 20 566 € en 2020</p>
	<p>Autres services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants en situation de handicap au sein de tous les accueils municipaux. - Création d'un projet de sensibilisation au handicap par les animateurs du groupe scolaire Beausoleil. - Mise en place de bons accès aux loisirs sans conditions de ressources pour personnes en situation de handicap. - Soutien des projets associatifs (Festival T'CAP). - Actualisation de la note d'information à destination des présidents des bureaux de vote - Réalisation d'articles en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) dans chaque magazine municipal. - Mise en place d'une formation « communication accessible à tous » à destination des agents

2 – INSTANCES DE CONSULTATION

La ville de La Chapelle-sur-Erdre s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de concertation avec les différents acteurs qui font la politique locale du handicap (associations, établissements, usagers). A cet effet plusieurs instances sont mises en place :

La Commission communale d'accessibilité (CCA) :

La commission communale d'accessibilité a pour mission d'établir un constat de l'état d'accessibilité sur le territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité. (validation des priorisations de travaux des ERP municipaux, travaux de voiries...)

Elle réunit 10 associations, le représentant de l'association des commerçants, les représentants des parents d'élèves, 20 élu(e)s, les différents services de la ville, 3 personnes pour représenter les usagers et 2 associations pour représenter les personnes âgées. Différents services sont associés aux réunions et ce en fonction des besoins d'intervention.

Le groupe de travail «sensibilisation» :

Ce groupe de travail se réunit autant de fois que nécessaire afin de construire des solutions opérationnelles au changement de regard sur le handicap. Après avoir construit un parcours de sensibilisation au handicap, ce groupe s'est attelé à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les incivilités routières (réalisation d'un macaron).

Groupe de travail «cheminement» :

Un diagnostic de la voirie et de l'espace public a permis d'élaborer un plan pluri-annuel de travaux. Chaque année ce groupe est sollicité afin de vérifier les propositions de travaux à réaliser (validation de la priorisation, vérification du besoin et des solutions opérationnelles proposées). Ce groupe de travail permet d'intégrer les besoins d'usage.

Groupe de travail d'usage :

Ce groupe de travail peut être sollicité pour émettre un avis de «confort d'usage» sur les projets de constructions portés par la collectivité.

Une fusion du groupe de travail «cheminement» et «d'usage» est en cours afin d'intégrer les besoins d'usage sur les cheminements et lors des nouveaux projets de construction (ERP) ; lors de temps de travail communs. Le but étant de travailler sur l'accessibilité des espaces publics et des équipements conjointement. Il sera composé d'usagers, de partenaires associatifs et de services de la ville.

3 – ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN HANDICAP 2022-2025

ORIENTATION 1 : ASSURER L'ÉGAL ACCÈS AUX ESPACES ET SERVICES PUBLICS

- Mettre en place une signalétique commune à tous les ERP municipaux
- Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville.
- Intégrer la qualité d'usage dans tous les nouveaux projets de construction.
- Encourager la mise en accessibilité des commerces
- Faciliter l'accès aux sentiers touristiques

ORIENTATION 2 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS A PIED, A VÉLO, EN TRANSPORT EN COMMUN...

- Aménager l'espace public communal afin d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement
- Prévoir des stationnements adaptés sur la voie publique et informer de leur emplacement
- Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour le respect des places de stationnement
- Promouvoir l'accessibilité des transports en commun
- Favoriser le développement des modes de transport adaptés pour les personnes âgées dépendantes et en situation de handicap

ORIENTATION 3 : RÉALISER UNE COMMUNICATION ACCESSIBLE A TOUS ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES USAGERS DANS LES PROJETS

- Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux situations de handicap
- Faciliter l'accès à l'information, quelque soit le handicap
- Poursuivre le travail de mise en œuvre du décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- Développer l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires et préscolaires
- Continuer à développer la concertation avec l'Éducation nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.
- Pour un accueil adapté, faciliter le lien entre les différents acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant

ORIENTATION 5 : SOUTENIR L'ACCÈS AUX LOISIRS, L'ACCÈS A LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

- Garantir l'accès à l'offre culturelle, aux loisirs et aux sports
- Assurer l'accès à la pratique sportive et aux activités culturelles
- Promouvoir le sport adapté et les pratiques culturelles inclusives
- Soutenir les partenaires associatifs dans le montage des événements

ORIENTATION 6 : DÉVELOPPER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN EN EMPLOI/ PARTICIPER A L'AMÉLIORATION DE LA VIE SOCIALE

- Favoriser l'emploi indirect par la commande publique
- Poursuivre le recrutement de travailleurs handicapés et faciliter l'accompagnement et le suivi des agents en situation de handicap
- Faciliter l'accès aux logements accessibles et contribuer à la réalisation de programme de logements adaptés.
- Améliorer la prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap
- Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote

4 – FICHES ACTIONS ASSOCIÉES

ORIENTATION 1 : ASSURER L'ÉGAL ACCÈS AUX ESPACES ET SERVICES PUBLICS

Objectif	Mettre en place une signalétique commune à tous les ERP municipaux
Actions à entreprendre	Recensement des ERP où il y a un défaut de la signalétique et mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique Réaliser une communication spécifique sur les registres d'accessibilité
Pilote(s)	Patrimoine immobilier et la mission handicap

Objectif	Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville.
Actions à entreprendre	Organiser des sessions de sensibilisation et de formation à destination des agents d'accueil Mise à jour des supports d'information sur l'accueil des publics Mener une réflexion sur une éventuelle labellisation S3A (accueil, accompagnement et accessibilité)
Pilote(s)	Service du personnel avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Intégrer la qualité d'usage dans les nouveaux projets de construction
Actions à entreprendre	Pour tout nouvel ERP, à l'avant projet sommaire, réunir le groupe d'usage Établir une méthodologie de travail commune avec les services
Pilote(s)	Patrimoine immobilier avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Encourager la mise en accessibilité des commerces
Actions à entreprendre	Créer un support d'information à destination des commerçants pour les sensibiliser à l'accessibilité de leur établissement. (préconisations en terme d'aménagement) Permettre aux commerçants d'identifier le groupe de travail de la CCA comme groupe ressource. Valoriser les bonnes pratiques des commerçants par une communication ville
Pilote(s)	Service communication avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Faciliter l'accès aux sentiers touristiques
Actions à entreprendre	Pour les sentiers accessibles : Renforcer la signalétique en précisant le niveau d'accessibilité à l'entrée des sentiers, sur la carte des randonnées et le site internet de la ville (sentier accessible seul, accompagné ou non accessible aux personnes à mobilité réduite) Identifier 1 sentier attractif et travailler sa mise en accessibilité dans son intégralité
Pilote(s)	Mission tourisme durable avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 2 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS A PIED, A VÉLO ET EN TRANSPORT EN COMMUN

Objectif	Aménager l'espace public communal afin d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement
Actions à entreprendre	Continuer la mise en œuvre du SDAVE Intégrer les usagers dans les projets d'aménagement Renforcer la collaboration avec le Pôle Erdre et Cens
Pilote(s)	Nantes Métropole avec l'appui de la mission handicap, du service proximité et du groupe « cheminement »

Objectif	Prévoir des stationnements adaptés sur la voie publique et informer de leur emplacement
Actions à entreprendre	Publier sur le site internet de la ville les emplacements des stationnements adaptés et réservés.
Pilote(s)	Nantes Métropole Service communication avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour le respect des places de stationnement
Actions à entreprendre	Création de nouveaux outils de sensibilisation Renforcer les campagnes de prévention et de sensibilisation Renforcer la collaboration et le partage d'informations avec la police municipale
Pilote(s)	Mission handicap

Objectif	Promouvoir l'accessibilité des transports en commun
Actions à entreprendre	Recenser les arrêts de bus accessibles et les communiquer sur le site internet de la ville Développer des actions de sensibilisation autour de la mobilité pour tous
Pilote(s)	Mission handicap avec l'appui de Nantes Métropole

Objectif	Favoriser le développement des formules de transports adaptés pour personnes âgées et en situation de handicap
Actions à entreprendre	Soutenir le dispositif auto-solidaire mené par la Maison pour tous grâce à une communication ville
Pilote(s)	Mission handicap avec la Maison pour tous

ORIENTATION 3 : RÉALISER UNE COMMUNICATION ACCESSIBLE A TOUS ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES USAGERS DANS LES PROJETS

Objectif	Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux différents handicaps
Actions à entreprendre	Réaliser des déambulations dans la ville avec la participation des chapelains, des associations et partenaires. Créer des vidéos institutionnelles sur le thème de l'accessibilité avec les partenaires du territoire
Pilote(s)	Mission handicap avec l'appui du service communication

Objectif	Faciliter l'accès à l'information, quelque soit le handicap
Actions à entreprendre	Développer le facile à lire et à comprendre dans le magazine municipal et sur d'autres supports de communication. Mettre en place des temps de formation à la communication accessible à tous. S'inscrire dans une démarche de labellisation (label e-accessible)
Pilote(s)	Service communication avec l'appui de la mission handicap et le service du personnel

Objectif	Mettre en œuvre le décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.
Actions à entreprendre	Se rapprocher de Nantes métropole pour une mise en place du décret à l'échelle métropolitaine.
Pilote(s)	Mission handicap

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Objectif	Développer l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps scolaires et périscolaires
Actions à entreprendre	Signature de la charte d'engagement à destination des accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et des collectivités Organiser des sessions de sensibilisation et de formation aux situations de handicap à destination des agents (animateurs, ATSEM....) Accompagner/ Soutenir les équipes éducatives dans la mise en place de session de sensibilisation au handicap à destination des enfants
Pilote(s)	Services petite enfance, enfance, jeunesse avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Continuer à développer la concertation avec l'Éducation nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.
Actions à entreprendre	Faire un point régulier avec le service scolaire sur les besoins

	potentiels des enfants.
Pilote(s)	Service scolaire avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Pour un accueil adapté, faciliter le lien entre les différents acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.
Actions à entreprendre	Réactiver la cellule de veille Maintenir la convention de partenariat avec la crèche des Poupies Valoriser le réseau d'assistante maternelle
Pilote(s)	Services petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire

ORIENTATION 5 : SOUTENIR L'ACCÈS AUX LOISIRS, L'ACCÈS A LA PRATIQUE CULTUELLE ET SPORTIVE

Objectif	Garantir l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs
Actions à entreprendre	Créer et animer un réseau de bénévoles de tout âge pour faciliter l'accès à l'offre culturelle Organiser une présentation de l'offre culturelle et de loisirs auprès des référents « animation » des structures en lien avec le public en situation de handicap
Pilote(s)	Service Culture avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Assurer l'accès à la pratique sportive et activités culturelles
Actions à entreprendre	Travailler sur l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs. Faire le lien et accompagner les démarches des associations culturelles et clubs sportifs auprès des différentes fédérations (handisport ...)
Pilote(s)	Services culture et sport avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Promouvoir le sport adapté et les pratiques culturelles inclusives
Actions à entreprendre	Sensibiliser les habitants à la question du handicap par le biais de la culture et du sport.
Pilote(s)	Services culture, sport avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Soutenir les partenaires associatifs dans le montage des événements
Actions à entreprendre	Création d'un référentiel « évènement accessible »
Pilote(s)	Services culture, sport avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 6 : DÉVELOPPER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN EN L'EMPLOI ET PARTICIPER A L'AMÉLIORATION DE LA VIE SOCIALE

Objectif	Favoriser l'emploi indirect par la commande publique
Actions à entreprendre	Poursuivre l'ouverture des marchés au secteur adapté.
Pilote(s)	Service marché public

Objectif	Poursuivre le recrutement de travailleurs handicapés et faciliter l'accompagnement et le suivi des agents en situation de handicap
Actions à entreprendre	Créer des outils de sensibilisation à destination de tous les agents Recenser les agents potentiels handi-accueillant (agent prêt à accueillir lors d'une immersion, d'un stage... une personne en situation de handicap) Expérimenter l'accueil de personnes volontaires en situation de handicap dans le cadre de dispositif d'insertion (service civique, duo-day...)
Pilote(s)	Service ressources humaines avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Faciliter l'accès aux logements accessibles et contribuer à la réalisation de programme de logements accessibles
Actions à entreprendre	Sensibiliser les bailleurs sociaux à l'accessibilité universelle Créer un cahier des charges à destination des promoteurs et les inciter à être vigilant sur les normes d'accessibilité Élaborer une note descriptive à destination des bailleurs sociaux sur le logement « adaptable » (le logement pourrait être adaptable selon de handicap ou l'absence de handicap)
Pilote(s)	Service urbanisme et le pôle Solidarités-CCAS

Objectif	Améliorer la prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap
Actions à entreprendre	Poursuivre le travail avec la MDPH dans le cadre du groupe de travail de l'UDCCAS
Pilote(s)	Pôle Solidarités-CCAS

Objectif	Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote
Actions à entreprendre	Mettre en place des simulations au vote
Pilote(s)	Pôle Solidarités-CCAS